

La direction de la santé publique

Affaire suivie par :
Dr Bruno Morel
Direction déléguée veille et alertes sanitaires
Ars69-alerte@ars.sante.fr

Lyon, le 17 mai 2024

CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE

Délivré dans le cadre de transports de corps à l'étranger

Compte tenu des informations issues des dispositifs de surveillance sanitaire, je soussigné, le directeur délégué veille et alertes sanitaires, atteste, pour l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'absence d'épidémie pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au sens du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.

Dr Bruno MOREL

Directeur délégué veille et alertes sanitaires